

LES VEILLÉES

DU

PÈRE BONSENS

Seconde Série. JOURNAL HEBDOMADAIRE.

No. 4.

ANNONCES.

Les *Veillées du Père Bonsens* se vendent 3 cents par livraison. Les personnes de la campagne ou de la ville qui désireraient recevoir cette publication à domicile pourront adresser à l'éditeur propriétaire, N. AUBIN tiroir No. 36, bureau de poste, ou au No. 87 rue St. Jacques, Montréal, une somme quelconque et il leur sera adressé des livraisons jusqu'à ce que le montant ait été épuisé. L'envoi équivaudra à un reçu.

A la ville, le journal est à vendre dans tous les dépôts et par les porteurs de journaux.

Vente en gros au No. 87, rue St. Jacques.

AUX INVENTEURS.

On se charge à ce bureau de tout ce qui a rapport à la demande de brevets pour le Canada et les Etats-Unis. On prépare les spécifications, dessins, modèles, etc., et négocie la vente d'inventions ici ou à l'étranger. S'adresser par lettre ou personnellement à N. AUBIN, 409 rue Craig.

DEUXIÈME ENTRETIEN.

Octobre 1873.

(Suite et fin).

Où l'on fait connaissance avec un nouveau venu qui n'a rien oublié, mais qui apprend tous les jours quelque chose.—Puisance de l'imagination!—Il raconte une vieille histoire à faire rougir... et dont la mère bien pensante ne permettra pas la lecture à son fils.—Dépêche inattendue et merveilleuse.—Où la conversation tombe encore sur l'affaire du Pacifique, ce qui fournit à Monsieur Languille l'occasion d'exposer ses nouveaux principes politiques et de parlementer pour arriver au parlement.—Où mademoiselle Jacqueline s'entretient de choses et d'autres, ce qui n'est pas nouveau.—Où le docteur Boudin explique à Quenoche qui n'y comprend goutte, le droit du Comte de Chambord au trône de France.—Débat entre nos deux amis.—Le docteur confond enfin Quenoche d'un seul mot.

Boudin.—Cet impertinent d'Huntington ! vouloir ainsi mettre au jour ses accu-

sations perverses quand le président même des communes lui défendait de le faire !

Bonsens.—La chambre pourtant en décida autrement et monsieur Huntington allait reprendre sa lecture lorsque le premier ministre, Sire John MacDonald, se leva et rétracta de la manière la plus humiliante les injures dont il l'avait accablé quelques jours auparavant ; il déclara qu'il le savait homme de trop d'honneur pour avoir porté une accusation aussi grave contre le gouvernement sans avoir possédé ou cru posséder une apparence de preuve, mais que l'enquête prouverait à la satisfaction de tous qu'il s'était trompé ou qu'on l'avait trompé.

Quenoche.—Oh ! le vieux serpent ! Il voulait gagner du temps. Je vois ça d'ici.

Bonsens.—Tu l'as dit : Quelqu'un des partisans trop zélés des ministres, le député de Caribou, doué d'une tête aussi peu remplie que celle du gentil animal dont le nom désigne le comté qu'il représente, voulut faire preuve de dévouement en attaquant l'honorable Huntington de la manière la plus violente au sujet d'une proposition judiciaire et dont on peut voir aujourd'hui l'à-propos : celle de faire siéger la chambre tandis que le comité nommé par elle ferait son enquête afin que toute difficulté de forme lui fût référée de suite. Ceci donna au député de Shefford l'occasion de se défendre avec une éloquence et une ferveur dont le premier ministre et son admirateur de Caribou doivent se souvenir encore. Il voulut alors reprendre la lecture des documents qu'il avait en mains ; mais le premier ministre l'interrompit de nouveau et, tant par d'humiliantes sollicitations qu'en insinuant qu'il en appellerait à son obéissante majorité, la lecture fut suspendue et il fut décidé qu'on attendrait l'enquête. Vous savez, mes amis, que je n'ai pas pour habitude de me prononcer dans une affaire en litige sans entendre les

deux parties. Eh ! bien, vous l'avouerez-je ? les efforts du premier ministre, de sa créature le président de la chambre et de ceux qui se sont montrés si prêts à l'appuyer aveuglément de leurs votes dociles, m'ont convaincu tout d'abord que le ministre était coupable ; qu'il avait touché à l'or du chevalier-spéculateur et que la majorité qu'il tenait à ses pieds lui devait sa position. Cette conviction s'empara malgré moi de mon âme car ce n'est pas ainsi que les innocents agissent.

Jean Claude.—Il me semble que ce que vous venez de dire a ben du bon sens. Il me semble que je n'aurais pas agi comme ça si j'étais premier ministre. Il me semble aussi que si j'étais innocent.....

Quenoche.—Et il me semble à moi que t'es trop innocent pour être premier ministre, ainsi tu ferais mieux d'avoir la politesse de laisser parler le maître de la maison qui nous explique la chose si clairement que je la comprends moi-même.....

Languille.—Oh ! ce n'est rien que tout ça. Vous verrez comme je dévoilerai toute la noire conspiration dans le premier discours que je vais faire à la porte de l'église.

François.—Quand cela, monsieur Languille ? Oh ! Je ne veux pas manquer cette aubaine, car je me rappelle que vous avez la langue bien pendue.

Languille.—Je ne peux pas dire exactement.....mais ce sera bientôt.....probablement.....

De Grosmont.—Moi je le sais, satan-chien ! Dès que le ministère sera renversé.

Quenoche.—Vous avez qu'à voir ! C'est aussi un sorcier que ce vieux patriote !

Languille.—Eh ! bonhomme, vous me persiflez je crois. Apprenez que, n'était votre âge, vous me rendriez raison.....

De Grosmont.—Mon jeune ami, ne vous fâchez pas. J'ai la malheureuse habitude de dire sans façon ce que je pense et je suis trop vieux pour me corriger. Quant à vous rendre raison je vous dirai que j'ai là dans ce coin, un ami d'enfance auquel je vous référerai : ce gros bâton de cormier l'a rendue à bien des gens qui vous valaient peut être. Mais, laissons continuer notre hôte.

Bonsens.—Le parlement peu après s'ajourna au 13 Août pour recevoir le rapport du comité d'enquête qui, lui, devait se réunir à Montréal, comme vous savez, le 2 de Juillet. J'ai oublié de vous dire que monsieur le député de Lotbinière avait

proposé de passer une loi pour autoriser le comité à faire prêter le serment aux témoins qu'il ferait comparaître devant lui. C'était afin de donner plus de solennité à cette enquête et de meilleures garanties au public, d'autant plus que les principaux témoins devaient être les principaux accusés eux-mêmes et que le chef de la bande, le premier ministre, avait, n'étant pas sous serment il est vrai, déclaré sur sa conscience qu'il n'y avait pas l'ombre d'une vérité dans les accusations de monsieur Huntington.

Le Docteur Boudin.—La chambre n'avait pas le droit de passer cette loi. Sire John Macdonald l'a dit ouvertement.

Le docteur Bistouri.—Il y a là-dessus divergence d'opinions et, ce qui le prouve, c'est que la chambre des communes a passé la loi. Le sénat qui a pour fonction de réviser, de modifier, de modérer les actes de la chambre basse a adopté la loi. Le gouverneur-général, qui prétend n'agir que sous la dictée de ses ministres, a sanctionné la loi. L'eût-il fait si la loi lui eût paru illégale ? Ce n'est pas probable. Il pouvait la réserver à la sanction royale. Une fois la loi signée par lui elle devenait en force comme toute autre loi.

Boudin.—Mon savant confrère, vous ne savez pas ce que vous dites. Sire John doit connaître la constitution mieux que vous.

Bistouri.—Mon savant confrère, si votre Sire John n'était pas un fourbe il eût ou refusé de faire sanctionner la loi, ou, une fois sanctionnée, il lui eût laissé prendre son cours ; car il n'y avait nul inconvénient à sa mise en force ; elle n'attaquait aucun privilège, nulle liberté. Mais Sire John voulait gagner du temps et lui seul craignait ce pouvoir qu'aurait eu le comité de lui faire prêter serment pour répéter les mensonges qu'il avait dits devant la chambre, tout en prenant Dieu à témoin de sa sincérité.

Quenoche.—C'est toujours bien massacrant ! Comment ! voilà le docteur Boudin qui peut, en sa qualité de juge à paix, nous faire solennellement prêter serment pour une terrinée de lait et le parlement qui fait les lois ne peut pas assermenter des témoins pour des affaires de fraudes vis-à-vis du peuple, où il s'agit de plusieurs cent mille piastres. Ça me passe ; ça me passe ! On a bien raison de dire qu'il n'y a pas de lois pour les riches ! Expliquez-moi c't'amphigouri, monsieur Bonsens.

Bonsens.—Lorsqu'on a passé la loi de confédération on a donné au parlement canadien les mêmes droits en général que possède le parlement anglais. Quand cette loi fut passée les comités du parlement n'avaient pas le droit de faire entendre des témoins.

Boudin.—Vous voyez bien que Sire John avait raison, bande d'écervelés que vous êtes. Et ça veut juger un homme de cette taille !

Bonsens.—Attendez un peu. Le parlement anglais a, depuis l'acte de confédération, donné à ses comités le pouvoir d'assermenter ses témoins. Il est tout naturel de croire que par ce fait même, ce pouvoir passait au parlement canadien, car il semble ridicule qu'il nous faille changer notre constitution toutes les fois que le parlement britannique change quelqu'un de ses réglemens intérieurs. En tout cas je n'hésite pas un instant à croire que si Sire John eût eu le moindre intérêt à maintenir la loi on l'eût déclarée parfaitement constitutionnelle.

Boudin.—Ne devons-nous pas être fiers par conséquent, d'avoir à notre tête un homme doué d'une si admirable puissance !

Bonsens.—Oui, certes, si cette puissance était consacrée patriotiquement au service du pays ; à maintenir, à étendre les libertés du peuple ; à punir le crime ; à faire honorer la vertu, la morale ; à élever enfin le niveau des hommes qui prennent part aux affaires publiques. Mais aujourd'hui ces talents et cette influence n'ont d'autre emploi, pour celui qui les possède, que de le retenir au pouvoir par tous les moyens, de l'y entourer de complaisantes nullités, de corrompre les électeurs, les orateurs et les écrivains vénaux, en répandant à flots l'argent prélevé, pour un moment, sur tous les contracteurs et autres aventuriers avides à qui on le rembourse au centuple sur le produit du pénible labeur du peuple. Alors cet homme, au lieu d'être un bienfait pour le pays qui le comble d'honneurs, n'en est que le fléau et son crime est d'autant plus redoutable qu'il se cache sous le voile de talents qui séduisent le vulgaire. Après tout, il est si facile d'être habile, *smart* comme disent les anglais quand on met de côté tout principe d'honneur et de justice, et que lorsqu'on est pris en flagrant délit, la main dans le sac, on n'est jugé que par ses complices.

Languille.—Monsieur Bonsens, je vous remercie pour ces nobles sentiments et pour cette dernière idée surtout. Se faire juger par ses complices ! Sublime conception dont je prends note et qui m'ouvre un nouvel horizon. Se faire juger par ses complices ! C'est-à-dire faire des complices de ceux qui pourraient être appelés à nous juger. Belle invention ! magnifique de simplicité. Voyez comme j'étais simple. Je n'avais jamais bien compris ce qui faisait le succès de tant de nos hommes qui, sans être des phénix, bien loin de là, ont conduit si longtemps nos affaires. Voilà tout le secret : Se faire juger par ses complices !

François.—Tout ça est bel et bon ; mais allez-vous me dire que si les criminels pouvaient choisir les jurés parmi les gens qui sont eux-mêmes accusés de crimes pareils, il y aurait quelque chance de les voir trouver coupables ?

Languille.—Naïf cultivateur ! Simple enfant de la nature ! Tu confonds tout dans ton âme innocente. Tu fais allusion aux petits voleurs ; aux gens qui volent bêtement un pain, un morceau de bois ou détournent quelques malheureuses piastres. Pour ceux-là les tribunaux et les lois ordinaires doivent sévir lourdement et promptement, sans cela comment vivraient et à quoi serviraient les sergents de police, les geôliers, les juges et les avocats. Mais lorsqu'il s'agit de millions partagés et à partager entre des ministres et leurs partisans, c'est une toute autre affaire ! Il n'y a pas de juges assez relevés, eux-mêmes excepté, pour décider de leur sort. C'est clair comme l'arithmétique.

Quenoche.—Vous avez qu'à voir ! Ça peut être clair pour un avocat, mais ça ne paraît pas juste à un simple habitant.

Bistouri.—Mais enfin, monsieur Bonsens, ce que je ne comprends pas encore bien, c'est comment le gouvernement britannique, comment des ministres anglais qui ordinairement se prétendent si châtouilleux, si délicats, sur tout ce qui touche aux privilèges parlementaires, à l'honneur de la nation, à la probité des hommes publics, ont pu intervenir directement comme ils l'ont fait par l'entremise de notre gouverneur général, pour aider le premier ministre et ses complices à éluder une enquête complète sur une trame aussi scandaleuse que celle que monsieur Huntington a mise au jour ?

Bonsens.—Mon cher docteur, je n'en

sais là-dessus pas plus que vous-même ; mais, comme tout ce qui nous paraît étrange doit avoir une cause, je cherche à me rendre compte de ce phénomène et je ne trouve pour me l'expliquer que les services qu'a rendus Sire John.....

Boudin. — Vous l'avouez enfin ! Ce grand homme a rendu de grands services, d'immenses services.....

Bonsens. — A l'Angleterre, docteur ! Et c'est pour cela qu'après avoir couvert de titres lui et ses principaux instruments, elle lui tend une main secourable, elle lui sert d'égide au moment où le malheur semble devoir l'accabler. Je ne trouve à cela rien d'extraordinaire ; c'est même équitable à son point de vue. La reconnaissance est une vertu si rare que je ne puis m'empêcher de la signaler lorsqu'elle se manifeste. Mais ce qui ne me paraît pas si naturel c'est que le peuple dont les intérêts sont tous les jours sacrifiés, dont les libertés acquises à si grand'peine sont l'une après l'autre nullifiées, applaudisse de gaîté de cœur et maintienne au pouvoir ceux qui lui ravissent ses privilèges et jouent sa fortune et son avenir.

De Grosmont. — Il me semble, satan-chien, que de notre temps nous n'aurions pas souffert tout cela aussi tranquillement. Mais explique donc à tes amis le genre de services que rend le premier ministre.

Bonsens. — Je l'ai fait en partie lorsqu'on inaugura la confédération. Mais depuis ce temps, des choses bien autrement graves, si c'est possible, se sont passées. Vous savez que pendant la guerre américaine l'Angleterre a permis à des corsaires de sortir de ses ports, où ils avaient été construits et armés, pour attaquer et détruire les navires marchands des Etats du Nord. Cette conduite, contraire aux lois de la neutralité internationale, irrita les américains vu que notre gouvernement conservateur paraissait sympathiser avec les rebelles du Sud et les aider presque ouvertement. Ils commencèrent par répudier le traité de réciprocité qui avait donné aux produits de nos terres une si grande valeur et des marchés nombreux.

Quenoche. — Oui, c'est depuis ce temps-là que notre avoine, notre beurre, nos patates ont tant baissé de prix, que nos chevaux nous restent sur les bras et que nos jeunesse s'en vont.

Bonsens. — Une fois la guerre finie les Etats-Unis demandèrent raison à l'Angleterre de sa négligence ou de sa duplicité et

lui présentèrent un compte des pertes éprouvées par sa faute. Ce compte s'élevait à plus de cent millions ; mais les américains donnèrent à entendre qu'il y aurait moyen de s'arranger si on leur accordait, outre une certaine somme, ce qu'ils enviaient depuis longtemps : la libre navigation du Saint-Laurent et le droit de pêcher sur nos côtes. Ces choses là nous appartenaient naturellement et ne pouvaient se sacrifier sans notre consentement. Les ministres anglais, effrayés des demandes du gouvernement américain et pourtant n'osant pas refuser attendu qu'ils étaient plus effrayés encore de la Russie qui, voyant l'Angleterre embarrassée, la menaçait dans le même temps d'une guerre où elle n'eût pu entraîner la France assez occupée chez elle, ne savaient trop que faire ; car pour se tirer de ce mauvais pas il fallait le bon vouloir des canadiens qu'on ne devait pas supposer de bonne humeur, puisque c'est en leur qualité de colons anglais qu'ils ont perdu le traité de réciprocité et subi les attaques des fénians.

Bistouri. — Pour moi je vois bien les inconvénients d'appartenir à un autre pays ; mais je n'en aperçois pas beaucoup les avantages.

Boudin. — Et comptez-vous pour rien l'honneur d'appartenir à ce vaste empire sur lequel le soleil ne se couche jamais !

Jean-Claude. — Ça ne me semble pas un bien grand avantage pour le soleil, ni pour nous qui ne pourrions guère nous coucher non plus s'il nous faut travailler comme l'on dit pour payer toutes les dettes que contractent nos gros messieurs en notre nom.

Bonsens. — Dans leur perplexité les ministres anglais jetèrent les yeux sur les nôtres à qui ils tinrent à peu près ce langage : Nous vous avons comblés de titres et d'honneurs pour nous avoir conservé et maintenu en paix les turbulentes et incommodes populations de toutes langues, origines, religions et nationalités qui peuplent nos vastes territoires de l'Amérique du nord. Nous avons encore en réserve des titres et de l'appui plus efficace si vous voulez entreprendre de nous aider à sortir d'une grande difficulté. Il s'agit tout simplement de faire sanctionner par votre parlement certaines concessions que nous désirons faire à vos voisins et que nous n'oserions pas lui demander directement nous-mêmes. Nous ne serons pas ingrats. — Je suis votre homme, répondit sans doute

notre premier ministre. Bref, Sire John fut nommé l'un des commissaires qui siégèrent à Washington et consentirent au traité qui termina la querelle entre l'Angleterre et les États-Unis. Elle paya quinze millions de dollars aux américains et leur céda un territoire en dispute sur le Pacifique, puis moyennant le consentement du Canada, la navigation du Saint Laurent ainsi que le droit de pêcher dans nos eaux. Il s'agissait de faire accepter cela au peuple canadien. Ce fut l'affaire de quelques séances du parlement. Une majorité obéissante consentit à tout ce que demanda le premier ministre. Par un vote de ses infidèles représentants le pays abandonna des privilèges pour lesquels il eût pu obtenir le renouvellement du traité de réciprocité et des compensations plus précieuses encore. Notre premier-ministre connaît les secrets des négociations de Washington et des concessions honteuses que le cabinet anglais était prêt à faire. Voilà pourquoi le ministre impérial se croit tenu d'aider Sire John dans toutes ses intrigues les moins avouables.

Boudin.—Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Ma gazette n'en a jamais soufflé mot.

Bistouri.—On la payait peut-être à raison de vingt sous la ligne pour ne rien dire. C'était encore plus profitable que de vanter les entreprises d'Allan.

Bonsens.—Vous comprenez sans doute maintenant pourquoi Sire John n'a eu qu'à demander le désaveu de la loi du serment pour l'obtenir à point nommé. Le jour même où devait se réunir le comité d'enquête sur le scandale du Pacifique, on apprit par télégraphe qu'il ne pouvait administrer le serment. Dans le cours ordinaire des choses une loi n'est sanctionnée ou désavouée qu'au bout d'un an. Il n'y avait pas le moindre inconvénient à laisser fonctionner la loi en question. Les ministres et surtout Sire John pouvaient seuls en souffrir. Il fallait bien faire quelque chose pour l'homme qui avait fait accepter par la législature du Canada ce traité de Washington que nul autre peuple n'eût subi dans de semblables conditions. Le désaveu vint juste à point, le jour même où devait siéger le comité d'enquête nommé par la chambre et composé par Sire John lui-même. Le comité eût pu passer outre et entendre les témoins sous leur propre affirmation, mais cela n'eût pas fait l'affaire des accusés. Aussi la majorité vota

pour que l'enquête fût remise au jour où devait s'assembler le parlement, c'est-à-dire pour qu'elle n'eût pas lieu du tout. C'est absolument ce que voulaient les ministres et Monsieur Allan. Eux seuls, s'ils étaient coupables, avaient intérêt à l'arrêter. Des innocents l'eussent voulue à tout prix.

Quenoche.—Là ! vous avez qu'à voir ! Mais comment se fait-il que le geuvernement ait pu trouver parmi vos membres trois représentants prêts à le servir au détriment du peuple et de la vérité ?

François.—Oui c'est ce qu'il faudrait savoir, car enfin ce n'est pas naturel que des gens qui ont, comme nous tous, intérêt à savoir ce qui se passe, aient pu se prêter à une manœuvre aussi perverse. Je n'y comprends rien.

Boudin.—C'eût été inconstitutionnel d'en agir autrement, mon pauvre François. Mais ces questions-là sont fort difficiles à débrouiller.

François.—Je ne prétends pas être un juge bien savant dans des affaires de cette espèce ; mais il me semble qu'on n'est pas toujours aussi chatouilleux que ça sur les règles. Est-ce bien constitutionnel de recevoir de l'argent des contracteurs pour influencer les élections et garder sa place ? Il y a là-dessous quelque mystère.

De Grosmont.—Eh ! satanchien, je pense que le mystère n'est pas bien mystérieux. On s'est servi je pense de la grande pomme à graisser les consciences. On en a tant employé qu'on en voit les taches partout.

Bonsens.—Le président du comité, qu'on appelle l'honorable monsieur Hilyard Cameron, avait reçu de Sir Allan, le jour même où il fit disperser le comité, cinq mille piastres pour payer un billet escompté par la Banque de Sire Allan, à la demande du premier ministre. Il avait eu besoin de cette somme pour faire son élection. M. MacDonald, autre membre du comité, fut créé le lendemain secrétaire de la commission des pêcheries, nommée en vertu du traité de Washington. Enfin, le troisième membre de la majorité était un autre Honorable qui a reçu de monsieur Langevin, qui l'avait reçu de monsieur Abbott, qui l'avait tiré de la caisse de Sire Allan, l'argent au moyen duquel il a gagné son élection.

Quenoche.—Vous avez qu'à voir ! Je crois que je comprends la question constitutionnelle à présent. Eh ? qu'en dites-vous docteur Boudin ?

Boudin.—Il n'y a pas l'ombre de vérité dans tout cela puisque ma gazette, l'organe du gouvernement et de Sire Allan n'en a pas dit un mot.

De Grosmont.—Elle a trop peur de déranger la constitution du ministère. Satan-chien, quand je vois des choses comme celles-là ça me console de quitter mon pauvre pays que j'aime pourtant plus que je ne peux dire.

Bonsens.—Une fois le comité dissout monsieur Huntington qui ne pouvait raisonnablement demeurer sous l'imputation, d'avoir calomnié le ministre sans prouver ce qu'il avait avancé, publia dans les journaux une série de lettres de Sire Allan par lesquelles ce grand brasseur d'argent informait ses amis, les capitalistes américains, de la tactique qu'il avait suivie pour s'assurer le contrat du Pacifique et mettre le ministère et la majorité du Parlement sous son contrôle. Il raconte comment il a arraché à Sire George Cartier pour lui montrer sa puissance et le mettre sous ses pieds vingt sept des membres de sa majorité; comment Sire George Cartier voyant cela baissa la tête et consentit à entrer dans ses vues à condition qu'il fournirait aux ministres l'argent dont ils auraient besoin pour les élections; comment il s'était assuré les services des journaux et surtout de l'organe français du gouvernement; comment il avait loué des petits avocats canadiens-français pour aller dans les campagnes parler en faveur de ses plans et faire comprendre aux électeurs qu'il ne fallait voter que pour les gens qui s'engageraient à soutenir le gouvernement, que pour de bons conservateurs enfin.

Quenoche.—Est-ce dans ce temps-là, monsieur Languille, que vous êtes venu faire un long discours pour prouver que toute la politique se réduisait à présent à faire des chemins de fer; qu'il n'y en aurait bientôt pas d'autre; que chacun aurait un engin au lieu d'un cheval et que ce serait une grande économie parce que ça ne mange que quand ça travaille, qu'on n'aurait bientôt plus besoin de faire de foin. Oh! j'ai bien ri quand le petit Bastien vous a crié:—'Et que ferons-je de notre avoine?' Et que vous lui avez répondu:—'Tu la rongeras mon ami.' Depuis ce temps-là, petit Bastien ne vous aime guère.

Languille.—Oui je me souviens vaguement de cela. C'est une de ces petites saillies qui m'échappent parfois malgré moi. Mais quand je prononçai cette harangue je

ne savais pas que nos chefs avaient reçu ces sommes scandaleuses que Sire Hugh Allan répandait avec tant de profusion. Vous comprenez que cela change toute la face des choses et que des chemins-de-fer obtenus à force de corruption vont me fournir une thèse bien différente dès que la cause réclamera mes services.

Bonsens.—Sire Hugh Allan avouait aux américains que le gouvernement avait de fortes objections à voir figurer leur nom dans la compagnie qui construirait le chemin, mais qu'il pouvait prendre certains biais qui leur permettraient de tirer tous les avantages qu'ils espéraient de l'entreprise. Il leur expliquait que dans ces sortes de choses il n'était pas toujours possible d'exiger des reçus pour tout l'argent avancé; qu'il fallait y aller souvent les yeux fermés, mais que c'était une si grosse affaire qu'on pouvait bien risquer quelque chose et jouer grand jeu. Et puis il terminait chaque lettre en les priant de le rembourser au plus vite. L'avarice du financier perçait toujours à travers la peau du grand seigneur de fraîche date.

François.—Mais tout ce que vous nous dites là, monsieur Bonsens, ressemble beaucoup à ce que vous rapportait la lettre de votre ami de Montréal et que vous nous avez lue l'autre soir. Je croyais que c'était une farce et voilà que cette histoire de diablerie m'a tout l'air d'être sur le point de se réaliser.

Jean-Claude.—Mais que dit enfin Sire John quand il se vit ainsi pris en fringant délit de mensonge? Il doit être bien penaud, ainsi que tous les membres de la chambre et les gazettes qui avaient reçu de l'argent.

Bonsens.—Ces lettres tombèrent dans le public comme un coup de foudre, et les journaux conservateurs ne purent s'empêcher de dire au premier abord que l'accusation de monsieur Huntington prenait une tournure grave; qu'il avait certainement fait un commencement de preuve et que s'il la complétait les ministres se trouveraient vis-à-vis du pays dans une position fort critique. Mais le premier effet une fois passé, car le public s'habitue à tout, l'indignation fit bientôt place à l'indifférence, sire John donna le mot d'ordre à tous ses organes qui nièrent au nom du gouvernement et pour eux-mêmes tout ce que Sire Allan avait dit à ses amis.

Jean-Claude.—Mais que dit enfin Sire Allan quand il vit ses rubriques mises au jour?

Bonsens.—Il se trouvait placé entre l'honneur et l'intérêt. S'il avouait que ce qu'il avait écrit était vrai, il risquait de faire tomber le gouvernement et pouvait perdre le contrat à jamais. S'il niait ses avancés il sauvait peut-être les ministres et son contrat; mais, aux yeux de tous les honnêtes gens, il était déshonoré. Ce grand financier que la fortune a tant favorisé, que la reine a décoré du titre si envié de chevalier de l'empire britannique, cet homme sur qui tout le monde jetait les yeux comme le plus digne de promouvoir nos intérêts, préféra l'argent à l'honneur. Il déclara sous serment qu'il n'avait jamais donné d'argent aux ministres pour obtenir ce fameux contrat du pacifique; il n'eut pas honte de jurer que, quoiqu'il eût écrit à ses amis que tout l'argent qu'il avait dépensé n'était que dans ce but, tout ce qu'il avait écrit était faux, qu'il avait agi étourdiment et par inadvertance et que s'il avait payé quelque chose c'était purement comme conservateur.

Boudin.—Mais enfin ce fameux contrat, après tout, il y avait droit comme tout autre concurrent, et pourquoi ferait-on tant de bruit puisqu'il était fait d'après la loi. Voyez plutôt ma gazette.

Bonsens.—Mon cher docteur, il est toujours immoral et dangereux pour l'intérêt public de voir des ministres se mettre sous le contrôle des entrepreneurs de travaux publics en recevant d'eux de l'argent qui les puisse aider à conserver leurs places. On a vu des contracteurs s'enrichir par les ouvrages extra accordés sur des marchés ruineux en apparence. Et ce qui prouve que la charte du Pacifique ne devait pas faire exception c'est que, bien que la loi ait limité le prix du chemin à quarante mille piastres par mille, une clause y avait été ajoutée par les ministres disant que si le gouvernement le jugeait à propos ce prix pouvait être augmenté.

Quenoche.—Voilà le pot aux roses découvert! Naturellement nul autre entrepreneur n'aurait osé se risquer au prix accordé par la loi; mais Sire Allan qui tenait les ministres à la gorge par les sommes qu'il leur avait payées et qui pouvaient toujours les menacer de dire au public quels oiseaux ce sont, il savait bien qu'il pourrait demander n'importe quel montant, que les ministres le lui accorderaient et que la majorité de la chambre qu'il avait fait élire approuverait tout. Ça me paraît simple comme bonjour.

Boudin furieux.—Je proteste contre un pareil débordement, et, Bonsens, je t'en rends responsable. Quoi! voilà un simple habitant, un pauvre ignorant qui devrait se contenter de suivre sa charrue et de traire ses vaches, qui n'a pas seulement appris à lire et par conséquent ne sait pas ce qui se passe; qui, loin d'être reconnaissant pour tout ce que le gouvernement veut bien faire pour lui, se permet de le juger et de condamner ses actes. C'est affreux et je ne puis retenir mon indignation. Mais, Dieu merci, nous allons bientôt mettre ordre à tout cela et faire rentrer sous terre tous les libéraux, les rouges et surtout les nationaux, les plus dangereux de tous parce qu'ils couvrent leurs intrigues du manteau de la vertu.

De Grosmont.—Vous auraient-ils par hasard volé ce manteau, que vous criez si fort.

Boudin.—Je ne relève point les injures des gens que je ne connais pas. Mais tout ce dévergondage d'idées constitutionnelles, de système responsable, de libertés populaires et autres balivernes, va bientôt disparaître. C'est la France notre vieille mère qui va mettre ordre à tout cela. Elle est le cerveau de l'univers; c'est d'elle que partent tous les beaux mouvements et bien vite on la verra mettre enfin sur son trône, le plus beau du monde, son roi légitime, le comte de Chambord, le descendant de cette longue lignée de monarques qui ont fait la gloire de l'humanité. Alors on n'entendra plus parler de cette sottise liberté, d'absurdes droits populaires; c'est la noblesse et la richesse qui mèneront tout et l'on ne permettra plus à l'imbécile engeance des manants de dire leur opinion sur ce qui ne les regarde pas. Il n'y aura que les journaux officiels qui circuleront librement et nous baillonnerons les propagateurs de fausses doctrines. Enfin voilà mon beau rêve sur le point de s'accomplir.

De Grosmont.—Quoique j'aie encore un peu de sang de vieille noblesse française dans les veines, monsieur le docteur, cela ne m'empêche pas d'avoir encore un peu de sens commun et je ne crois pas que les choses aillent aussi facilement que vous le pensez. D'abord les français qui ont coupé le cou au grand oncle de votre Chambord et chassé son grand-père après avoir tué ses gardes, ne seront peut-être pas d'humeur de le reprendre et d'avouer ainsi qu'ils auraient commis deux cruelles bêtises. Ensuite nous appartenons au peuple

anglais qui a coupé le cou à un roi parce qu'il ne voulait pas respecter les volontés du parlement, de sorte que je ne pense pas que sur le continent américain, avec des institutions britanniques, en présence d'une république qui m'a l'air d'être assez solidement assise on puisse accepter les billevesées qui font l'objet de vos rêves.

Quenoche.—Moi, j'aimerais bien à savoir de quel droit ce chamborgne, qui est peut-être un brave homme au fond, irait courir le risque de mettre tout à feu et à sang dans cette pauvre France qui a tant souffert pour se débarrasser de ses parents. N'est-ce pas vouloir contrecarrer la providence qui a permis l'établissement de la république afin que tout le monde puisse prendre part au gouvernement, ce qui me paraît juste. Je voudrais qu'on m'explique de quel droit il veut faire une révolution tandis que, Dieu merci, la France en a vu assez déjà.

Boudin.—De quel droit ? De quel droit ? Je ne m'abaisserai plus à te répondre. Je te croyais libéral, rouge, nationard ; mais tu n'es qu'un communard ! ! un insigne communard ! !

Jacqueline, entrant tout effarée.—Ah ! mon Dieu ! ce serait-il possible ? mon pauvre Quenoche, qu'as-tu donc fait ? Je n'aurais jamais osé ça de toi. Mais tenez il est passé minuit. Il serait temps de me reposer si je veux me lever matin. C'est demain mon jour de lavage et puis les labours ne sont pas finis. J'ai mes abeilles à mettre en hivernement, mes doubles chassés à remastiquer, enfin ça n'en finit plus, et au lieu de parler politique mon pauvre frère ferait mieux de faire un bon somme. Et vous autres, bavards, allez vous en bien vite et ne revenez que quand je vous ferai demander. Quant à vous mon brave monsieur Grosmont, vous m'excuserez bien de vous avoir pris pour ce que vous n'êtes pas ; mais sous votre mine..... sous votre respect, je ne vous prenais pas pour un monsieur. Enfin vous trouverez en haut une chambre et un bon lit. Ce n'est rien de bien riche, mais c'est propre, je puis m'en vanter. Enfin bonsoir à tout le monde.

TROISIEME ENTRETIEN.

NOVEMBRE 1873.

Où nous retrouvons quelques anciennes voisines qui ne parlent pas toutes à la fois.

—Où le père Bonsens continue à sa manière l'exposé de l'affaire du Pacifique, ce qui fournit à un vieux patriote

l'occasion de se réjouir, d'approuver les ministres, de se livrer à des prédictions et de donner des conseils que beaucoup de conseillers feraient bien de suivre.— Encore un bout d'histoire d'autrefois qui ne ressemble pas à l'histoire contemporaine.—Où Languille raconte ce qui lui advint pour avoir voulu nager entre deux eaux.—Où Quenoche lui démontre que franchise vaut parfois mieux que finesse.—Où l'on découvrira peut-être des choses que nul ne sait encore.

Il fait nuit. Mademoiselle Jacqueline, assise près de sa table, tricote prestement un bas de grosse laine préparée évidemment par elle-même. (Soupirant).—Hélas ! je me fais vieille ! je me fais vieille ! mes pauvres yeux ne suffisent plus à la couture. Heureusement que j'ai mon tricotage qui ne me demande pas d'y voir de si près. Et puis des bas on peut toujours en faire quoiqu'on n'en ait pas besoin pour soi-même. On trouve toujours à donner ça et puis ça ne coûte rien, j'ai la laine, tandis que des habillements il faut les payer. Il y a tant de petits pieds qui remuent autour d'ici que ça en use plus que je n'en pourrais faire dans dix hivers. Eh ! entrez donc monsieur de Grosmont, tenez, asseyez-vous là tout contre le poêle qui chauffe au moins aujourd'hui. Le temps commence à se faire trop cru pour rester sans feu. Vous avouerez que vous avez bien fait de suivre mon conseil et de ne pas partir ainsi que vous en aviez l'intention. Voilà les chemins qui se gâtent, il a tant plu ces jours-ci. Vous feriez bien de nous rester encore quelque temps et d'attendre la gelée. Bonsens est si fier de vous avoir pour parler des anciens temps. Oh ! c'est tout naturel. J'espère que vous avez fait une bonne promenade dans nos environs. Comment avez-vous trouvé les gens ? Bien mauvaises langues je pense ; ils aiment tant à parler mal du monde ; mais, vous savez, on en prend et on en laisse. Si je voulais écouter tout ce qu'on dit je ne verrais personne. Mais, dieu merci, ça m'entre par une oreille et ça me sort par l'autre. Asseyez-vous donc ; ôtez vos bottes, vous devez avoir les pieds tout trempés ; tenez, mettez ces grosses chaussettes. Je les ai faites pour Bonsens ; il ne tardera pas à rentrer. Il est sorti après souper pour aller à la poste chercher ses gazettes. Oh ! s'il n'avait pas ses gazettes il n'en dormirait pas. Mais êtes-vous triste que vous ne dites pas un mot ? (A continuer.)